



#Environnement | ♻️ Un nouveau geste pour la planète ! 📍

À partir de ce mois-ci, les déchetteries du Pays d'Uzerche évoluent pour offrir de nouvelles possibilités de tri, notamment pour les ****déchets liés aux travaux de la maison**** et d'autres produits du quotidien.

🌟 Qu'est-ce qui change ?

👉 **Produits du bâtiment** : les déchets liés aux travaux (plaques de plâtre, menuiseries vitrées, laines minérales...) peuvent désormais être triés grâce à une filière de responsabilité élargie.

👉 **Nouvelle benne plastique** : réservée à certains objets et matériaux d'aménagement. Un tri précis est nécessaire, accompagné par l'agent de déchetterie.

👉 **Tri renforcé pour le mobilier** : les meubles sont désormais triés par matière (bois, plastique, métaux, multimatériaux, etc.) dans des bennes spécifiques pour réduire les enfouissements.

🔧 **Pneus** : une nouvelle obligation pour les professionnels

Depuis le 1er janvier 2024, les garages disposant d'une surface de vente supérieure à 250 m² doivent désormais reprendre vos pneus usagés sans obligation d'achat.

🌍 Avec ces nouvelles mesures, l'objectif est clair :

✓ Réduire les déchets enfouis (moins de 14 % pour certains types).

✓ Favoriser l'économie circulaire et optimiser le recyclage.

📌 **Bon à savoir** :

N'hésitez pas à demander l'aide des agents de déchetterie, formés pour vous accompagner dans ces changements et pour vous conseiller sur le tri des nouveaux matériaux.

👉 Pour toute question ou pour localiser les points de reprise spécifiques, rendez-vous sur le site du SIRTOM ou contactez votre déchetterie.